

SUR LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES MALADIES ANIMALES ET LES ZOOSES À TRANSMISSION VECTORIELLE

L'Académie vétérinaire de France

observant :

- l'émergence, la réémergence ou l'extension au cours des dernières décennies de maladies animales et des zoonoses transmises par des arthropodes¹, sources de menaces pour la santé publique et de pertes économiques ;
- en parallèle, une évolution importante des écosystèmes propres aux différents vecteurs sous l'influence de l'intensification des échanges internationaux, du changement climatique et/ou de l'anthropomorphisation grandissante de l'environnement;
- les limites d'emploi des insecticides en raison de leur toxicité et du développement de résistances par les arthropodes ;
- la carence de la police sanitaire dans certaines régions du globe, conséquence de leur instabilité politique et source de menaces épidémiologiques pour l'ensemble des nations.

Considérant que :

- dans le cas des zoonoses, les maladies animales impliquent des vecteurs et des agents pathogènes identiques à ceux des maladies humaines correspondantes;
- les animaux sont en général atteints plus précocement que les humains et jouent non seulement le rôle de multiplicateurs et/ou de disséminateurs des agents pathogènes mais aussi celui de sentinelles avancées, dont la surveillance est capitale pour prévenir le risque d'extension aux populations humaines;
- les risques encourus par les populations humaines et animales sont considérés comme importants par la communauté scientifique, inquiète de l'insuffisance de la connaissance actuelle des écosystèmes et des relations biologiques complexes liant les agents pathogènes et leurs vecteurs;

Recommande :

- le renforcement de la surveillance vétérinaire :
 - par un soutien significatif aux réseaux de surveillance vétérinaires nationaux : RESPE, SAGIR, Plateforme ESA²;
 - par le maintien de la compétence vétérinaire des personnels des laboratoires départementaux d'analyses et des laboratoires de recherche;
 - par le maintien d'une formation continue adaptée ;
 - par la création d'une surveillance syndromique en pathologie animale;
 - par le maintien, sur l'ensemble du territoire, du réseau de praticiens vétérinaires, titulaires d'une délégation en matière de police sanitaire ;

- le renforcement des recherches pluridisciplinaires au sein desquelles la collaboration, vétérinaires - médecins (concept *une seule santé*) serait étendue aux disciplines, dont l'entomologie, indispensables à l'étude de l'évolution des écosystèmes ;
- le développement de recherches visant les méthodes de diagnostic, les traitements et la prophylaxie des maladies à transmission vectorielle ;
- le renforcement de plans de réaction prévoyant, entre autres, les mesures sanitaires d'urgence en adéquation avec chaque menace, ainsi que l'information pertinente des populations.

Avis voté à l'unanimité en séance le 21 mai 2015.

(1) Parmi les zoonoses peuvent être citées : la leishmaniose, la fièvre de la Vallée du Rift, la fièvre du Nil Occidental (« West Nile »), la maladie de Lyme ; parmi les maladies potentiellement zoonotiques : l'anaplasmose granulocytaire ; parmi les maladies affectant les animaux d'élevage, des arboviroses telles que : la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), la maladie de Schmallenberg, la peste équine.

(2) RESPE : Réseau d'EpidémioSurveillance en Pathologie Equine. SAGIR : « Surveiller pour AGIR » : réseau national de surveillance des causes de mortalité de la faune sauvage terrestre et d'alertes sanitaires. Plateforme ESA : Plateforme Epidémiosurveillance en Santé Animale.